



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2024 A 19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 février à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LORENTZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2024

PRESENTS : Mmes et Mrs BREMONT Jean-Luc, DELAVEAU Caroline, HOUTEER Lucile, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, POTTIER Virginie, TALENS Nathalie, TORREGANO David (arrivé à 20 h 15).

ABSENTS REPRESENTES : CLERET Benjamin pouvoir à Lucile HOUTEER, SAILLARD François pouvoir à Muriel PARASKIOVA- ANTONINI

ABSENTS : M. ORUS PLANA Sébastien

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate le quorum. Le Conseil pourra valablement délibérer.

Mme Muriel PARASKIOVA a été désignée comme secrétaire de séance.

INTRODUCTION

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée de leur présence.

M. le Maire demande aux élus s'ils ont des informations ou des questions à communiquer en fin de séance.

M. Le Maire prend note et débute la séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE

A/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2024

Le compte-rendu n'appelle pas de remarques particulières, il est approuvé à l'unanimité

B/ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2024

Il est procédé à l'énumération des décisions prises depuis le 6 février 2024 qui n'appellent pas de remarques particulières.

C/ ACTIVITES DU MAIRE DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2024

M. le Maire a dressé la liste de ses activités.

Il fait un état de l'ensemble des réunions auxquelles il a participé.

Monsieur le Maire propose de traiter l'ordre du jour et de passer à la présentation du premier point :

I. INFORMATION SUR LES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2023

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans avant le vote du budget primitif de l'année N, une information doit être faite aux conseillers municipaux concernant les indemnités perçues par les élus de la commune pour leur mandat électif au sein de cette dernière mais également dans le cadre de la représentation de la commune dans les instances extérieures.
Les conseillers municipaux prennent acte de cette information.

II. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : Muriel PARASKIOVA-ANTONINI

Présentation du budget primitif 2024 dans ses grandes lignes et en détail.

Après exposé de Mme PARASKIOVA- ANTONINI adjointe aux finances, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le budget primitif 2024 qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes en Fonctionnement à la somme de **811 819 € (Huit cent onze mille huit cent dix-neuf €uros)**,
- En dépenses et recettes en Investissement à la somme de **986 125.37€ (neuf cent quatre-vingt-six mille cent vingt-cinq €uros et trente-sept cents)**.
- Le total du budget s'équilibrant en recettes et en dépenses pour un total de **1 797 944.37 €uros (un million sept cent quatre-vingt-dix-sept neuf cent quarante-quatre mille €uros et trente sept cents)**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Mme PARASKIOVA- ANTONINI, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le budget primitif 2024 qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes en Fonctionnement à la somme de **811 819 € (Huit cent onze mille huit cent dix-neuf €uros)**,
- En dépenses et recettes en Investissement à la somme de **986 125.37€ (neuf cent quatre-vingt-six mille cent vingt-cinq €uros et trente-sept cents)**.
- Le total du budget s'équilibrant en recettes et en dépenses pour un total de **1 797 944.37 €uros (un million sept cent quatre-vingt-dix-sept neuf cent quarante-quatre mille €uros et trente-sept cents)**

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

► **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Lucile HOUTER présente le compte-rendu de la réunion du 9 février 2024 sur « la désertification médicale dans le Loiret » qui s'est déroulée à Bellegarde à l'initiative de l'Association des Maires du Loiret (A.M.L.).

Un point sur la situation et les perspectives d'évolution ont été évoqués par les intervenants, M. Gilles Halbout pour le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, Mme Clara de Bort, Directrice de l'ARS Centre Vale de Loire, M. Jean-Jacques Malet, Maire de Bellegarde et Président de l'A.M.L. et Mme Sophie Brocas, Préfète de la région Centre Val de Loire.

Le compte-rendu complet est disponible sur demande.

Sans autre élément, la séance est clôturée à 21h15.

Fait à PAUCOURT, le 28 février 2024

Gérard LORENTZ
Maire de PAUCOURT

Muriel PARASKIOVA-ANTONINI
Secrétaire de séance

APPROUVE CM 25/03/2024